

Département des Côtes-d'Armor

Arrondissement : DINAN

Canton : LANVALLAY

Commune de LES CHAMPS-GÉRAUX

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 07 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept juillet à dix-neuf heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de LES CHAMPS-GÉRAUX, était assemblé en session ordinaire, à la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Mme Sandrine JUHEL, Maire.

Présents : Sandrine JUHEL, Denis GOUPIL, Caroline HAYCOX, Frédéric BEAUCHAMP, Christophe PACE, Anne THIBAUT, Pascal L'HERMITTE, Léa HERVÉ, Clément BRIZARD, Sophie HAMÉON (arrivée à 19h42), Cyril RIBET, Éric SIMON (arrivé à 20h03), Édith PERROQUIN (arrivée à 19h41)

Absents excusés : Brigitte PETITPAS, Solène HAMELIN

Pouvoir : Brigitte PETITPAS à Denis GOUPIL et Éric SIMON à Clément BRIZARD (entre 19h30 et 20h03)

Secrétaire de séance : Anne THIBAUT

Nombre de conseillers : 15

présents : 13

votants : 14

OBJET

**Désignation d'un correspondant incendie et secours
Délibération n° 2026-07-11**

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'un correspondant incendie et secours doit être nommé parmi les adjoints et les conseillers municipaux.

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, ce correspondant peut, sous l'autorité du maire :

- 1 Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- 2 Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- 3 Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- 4 Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune

Le correspondant doit informer périodiquement le conseil municipal de ses actions.

Décision :

À l'unanimité, le conseil municipal désigne M. Denis GOUPIL comme correspondant incendie et secours

Envoyé en préfecture le 16/07/2026

Reçu en préfecture le 16/07/2026

Publié le

ID : 022-212200356-20260707-DELIB20260711-DE

Pour extrait certifié conforme,

**Le Secrétaire,
Anne THIBAUT**



**Le Maire,
Sandrine JUHEL**



Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la mairie et que la convocation du Conseil a été faite le 02/07/2026